
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 février 2018 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Isabelle SCHANCK, Commandante du PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Présentation par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli d'un complément explicatif relatif au budget 2018 adopté par le conseil d'arrondissement le 5 décembre 2018.

À 19 h, la mairesse d'arrondissement demande aux citoyens qui se sont inscrits à la période de questions en lien avec ce complément d'informations au budget de se présenter au micro.

André Trépanier	Budget venant du PTI / Investissement pour logement social
Pierre Lamarre	Y aura-t-il des changements au prochain budget
France Archambault	Budget en lien avec l'aspect communautaire
Jean-François Gauthier	Augmentation des taxes
Mathieu Lapointe	Budget et augmentation des permis de construction

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse d'arrondissement déclare la période de questions relative au document explicatif du budget terminée à 19 h 40.

CA18 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y retirant l'article 40.03.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA18 14 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 14 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, à 18 h 35

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA18 14 0004

Prendre acte du dépôt sur le site internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse à 25 000 \$

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt sur le site internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse à 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

10.06

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement souligne la mise en place du nouveau programme de stérilisation pour les chats. Elle souligne également l'inauguration de la maison de la culture Claude-Léveillée, le 21 février prochain. Elle invite les citoyens à consulter la programmation. Elle ajoute qu'il y aura également des portes-ouvertes les 22, 23 et 24 février.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne différents événements dans le quartier de Saint-Michel dont le Forum jeunesse et les Journées de la persévérance scolaire. Il parle également du Mois de l'histoire des noirs et de la proclamation qui sera adoptée par le conseil d'arrondissement. Finalement, il souligne la 12^e édition du Festival sportif qui se tiendra sur le territoire de l'arrondissement.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens qu'un sixième chargement de neige aura lieu et, il souhaite une bonne Saint-Valentin à tous.

La conseillère Mary Deros souligne également le programme de stérilisation pour les chats. Elle informe les citoyens que le parc à l'angle des rues Beaumont et De l'Épée sera nommé « Dickie Moore » et qu'une assemblée publique aura lieu le 20 février de 10 h à 19h au 550, rue Beaumont à cet effet.

10.08 - Période de questions du public

À 20 h, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Roxane Laliberté	Compost / Vitesse sur la rue Durocher
Julie Rivard	Pistes cyclables / Sécurité des piétons
Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP/Déneigement

À 20 h 10 la conseillère Rosannie Filato quitte son siège et le reprend à 20 h 15.

David Lefebvre	Interdiction des services au volant
Federico Centro	Déchets dans la rue
Annabelle Gautreau	Politique de l'enfant
Béatrice Calmel	Vélos / Vitesse des voitures
Georges Piriou	Service de déblaiement des rues
Pierre Lamarre	Entretien des patinoires extérieures

À 20 h 50 le conseiller Frantz Benjamin quitte son siège.

Stéphanie Guay	Plazza Hutchison
----------------	------------------

À 20 h 55 le conseiller Frantz Benjamin reprend son siège.

David Cherniak

PDUES Marconi / Alexandra

À 21 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de prolonger la période de questions de 30 minutes afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Brett Howie

Continuité des administrations

À 21 h 10,

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de suspendre la séance afin que les citoyens intervenant sur le dossier du 7300 Hutchison reprennent leur siège.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 20, la séance peut reprendre.

Francine Picard

Permis pour les chiens / Boîtes à fleur dans les ruelles

Thérèse Nadeau

Suivi d'un projet proposé

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 30.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 30, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Frantz Benjamin demande si les invitations concernant la maison de la culture ont été envoyées et si la mairesse d'arrondissement songe à inviter des personnes ayant été impliquées.

La mairesse de l'arrondissement Giuliana Fumagalli indique que les invitations n'ont pas encore été envoyées et précise que madame Anie Samson est invitée à venir couper le ruban lors de l'inauguration.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 35.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 12.01 et 12.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0005

Résolution d'appui au projet du Collège Reine-Marie pour l'aménagement de la cour arrière en un terrain multisports en gazon synthétique, un terrain de volley-ball de plage, une zone sportive avec des équipements d'entraînement, une zone de rassemblement et de classes extérieures et un jardin communautaire afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

CONSIDÉRANT que le Collège Reine-Marie est un organisme scolaire qui connaît une croissance exceptionnelle depuis 2012, passant de 470 élèves en septembre 2012 à 1066 en septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le Collège Reine-Marie est propriétaire d'un terrain extérieur inexploité qui présente un grand potentiel pour l'aménagement de terrains sportifs extérieurs de par sa grande superficie ;

CONSIDÉRANT que le Collège Reine-Marie souhaite aménager des équipements sportifs extérieurs dans une optique de partenariat avec l'arrondissement quant à l'utilisation de ces espaces au profit des citoyens et organismes de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le Collège Reine-Marie s'engage à obtenir les autorisations gouvernementales et municipales relatives à la réalisation du projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que le Collège Reine-Marie démontre la capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'équipement et des aménagements qu'il souhaite réaliser;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement a une entente avec le Collège Reine-Marie pour l'utilisation de ses gymnases d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 pour favoriser l'accès à des clientèles multiples.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'appuyer le projet du Collège Reine-Marie pour l'aménagement de la cour arrière afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adopté à l'unanimité.

12.01

CA18 14 0006

Résolution d'appui au projet de Tennis Canada au Stade Jarry pour la réfection de dix (10) terrains de tennis extérieurs afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

CONSIDÉRANT que Tennis Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et promouvoir le Tennis à tous les niveaux.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a une entente de partenariat avec Tennis Canada depuis 1995;

CONSIDÉRANT que Tennis Canada est propriétaire des dix (10) terrains de tennis extérieurs qui ont été construits en 1996 et dont l'état s'est grandement détérioré au cours des 20 dernières années;

CONSIDÉRANT que Tennis Canada souhaite procéder à la réfection de ses terrains de tennis extérieurs dans une optique d'accessibilité de ces espaces au profit des citoyens et organismes de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que Tennis Canada s'engage à obtenir les autorisations gouvernementales et municipales relatives à la réalisation du projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que Tennis Canada démontre la capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'équipement et des aménagements qu'il souhaite réaliser;

CONSIDÉRANT que ces travaux bénéficieront tant à la pratique récréative du tennis par les citoyens qu'aux athlètes lors des tournois d'envergure comme la Coupe Rogers qui attire annuellement près de 200 000 personnes;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'appuyer le projet de Tennis Canada au Stade Jarry pour la réfection de dix (10) terrains de tennis extérieurs afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adopté à l'unanimité.

12.02

CA18 14 0007

Proclamation du Mois de l'histoire des Noirs

Considérant que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

Considérant que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

Considérant que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

Considérant que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

Considérant la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Giuliana FUMAGALLI
Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février Mois de l'histoire des Noirs. Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le Mois de l'histoire des Noirs et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0008

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2018 et octroyer une contribution financière de 193 980 \$ à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc. pour la réalisation du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution;
2. d'octroyer à l'organisme le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. une contribution financière de 193 980 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177644015

CA18 14 0009

Autoriser la résiliation du contrat octroyé à Neigexpert Itée, en date du 5 septembre 2017, par la résolution CA17 14 0287 de ce conseil, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement dans l'arrondissement - appel d'offres public 17-16202.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de résilier le contrat de l'entreprise Neigexpert Itée octroyé en date du 5 septembre 2017, par la résolution CA17 14 0287 de ce conseil, pour la location d'une remorqueuse avec opérateur et entretien pour les opérations de déneigement - appel d'offres public 17-16202.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184969001

CA18 14 0010

Approuver les rapports d'activités 2017 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver les rapports d'activités 2017 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174969010

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01, 30.03, 30.04 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0011

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181309001

CA18 14 0012

Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Giuliana Fumagalli à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu(e) doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de nommer Mme Giuliana Fumagalli à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1177016003

CA18 14 0013

Accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rues, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174518011

CA18 14 0014

Approuver le renouvellement de la permission de passage à Pièces d'auto Jarry ltée pour une durée additionnelle de trois ans, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020, pour l'utilisation d'un passage (chemin Francon) du domaine privé de la Ville d'une superficie 2530 mètres carrés, moyennant un loyer total de 4 795,08 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le renouvellement de la permission de passage consentie à Pièces d'Auto Jarry ltée pour l'utilisation d'un passage (chemin Francon) du domaine privé de la Ville d'une superficie de 2530 mètres carrés, pour une période additionnelle de trois (3) ans à compter du 1^{er} mai 2017, moyennant un loyer total de 4 795,08 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévues au renouvellement de la permission de passage;
2. d'autoriser la directrice des Services administratifs madame Brigitte Beaudreault à signer, pour et au nom de l'arrondissement, le renouvellement d'une permission de passage;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174322005

CA18 14 0015

Autoriser une affectation de 65 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2018 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation d'un montant de 65 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2018 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1184322002

À 20 h 40, la mairesse de l'arrondissement cède son siège à la conseillère Rosannie Filato.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0016

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 90 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier, cloisonnettes et accessoires, à la mairie de l'arrondissement, conformément à l'entente-cadre 854079 intervenue entre la Ville et la compagnie Teknion, Roy et Breton inc. et à l'entente-cadre 1013950 intervenue entre la Ville et compagnie Bouty inc.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 90 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier, cloisonnettes et accessoires, à la mairie de l'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, conformément à l'entente-cadre numéro 854079 (appel d'offres public 12-11811), intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Teknion, Roy et Breton inc. et l'entente-cadre numéro 1013950 (appel d'offres public 14-12653), intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Bouty inc.;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1174322004

CA18 14 0017

Autoriser une dépense maximale de 142 921,97 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 4121104 Canada inc., pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction, pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018 sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'appel d'offres public 14-14054.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 142 921,97 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à 4121104 Canada inc., pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction, pour une période d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'appel d'offres public 14-14054;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1172799008

CA18 14 0018

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 107 789,07 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 octroyé en date du 5 septembre 2017 par la résolution CA17 14 0287 de ce conseil, pour un montant de 35 929,69 \$ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 57 487,50 \$ à 93 417,19 \$, taxes incluses et, pour un montant de 71 859,38 \$ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 114 975,00 \$ à 186 834,38 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 107 789,07 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018, octroyé en date du 5 septembre 2017 par la résolution CA17 14 0287 de ce conseil, pour un montant de 35 929,69 \$ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le montant du contrat de 57 487,50 \$ à 93 417,19 \$, taxes incluses et, pour un montant de 71 859,38 \$ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le montant du contrat de 114 975 \$ à 186 834,38 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1184969004

CA18 14 0019

Déposer une demande de soutien financier au Programme Municipalité Ami des Aînés et au programme Accessibilité Universelle (MADA-AU) du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que le Service de la diversité sociale et des sports est doté d'un fond de 3 M\$ pour le programme Municipalité Ami Des Aînés et pour le programme Accessibilité Universelle (MADA-AU).

L'administration municipale souhaite pour le programme Municipalité Ami des Aînés :

- réaliser des projets qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

- offrir aux personnes âgées un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- que plusieurs chalets de parcs de l'arrondissement soient des lieux de rencontre et d'activités pour notre clientèle de personnes âgées;
- favoriser le confort des personnes âgées en contrôlant la température ambiante par l'installation de systèmes de climatisation dans nos salles communautaires de chalets de parc afin de favoriser une pleine participation de la clientèle de personnes âgées aux activités qui leur sont destinées.

L'administration municipale souhaite également pour le programme Accessibilité Universelle (MADA-AU) :

- faire de Montréal une ville universellement accessible par la réalisation d'actions permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives);
- desservir une grande clientèle ayant des limitations fonctionnelles;
- doter la piscine Joseph-Charbonneau d'équipement favorisant l'accessibilité universelle (fauteuils aquatiques) pour répondre aux besoins de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles qu'elle dessert et permettre une entrée à l'eau efficace.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. adhère aux objectifs du Programme MADA – AU;
2. adhère au Plan d'action municipal pour les personnes âgées et au Plan d'action municipal en accessibilité universelle;
3. dépose une demande de soutien financier dans le cadre du programme MADA :
 - volet Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées pour la climatisation des salles communautaires de six (6) de chalets de parc;
 - volet Accessibilité universelle des infrastructures municipales pour l'achat de quinze (15) fauteuils aquatiques pour la piscine Joseph-Charbonneau;
4. s'engage à assumer sa part des coûts admissibles pour ces projets ainsi que les frais récurrents d'exploitation de ceux-ci;
5. mandate et autorise madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de financement et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour ces projets dans le cadre du Programme MADA de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1184465002

CA18 14 0020

Déposer une demande de soutien financier au Programme de soutien des installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) pour le projet de mise aux normes de la piscine et de la pataugeoire François-Perrault.

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme de soutien des installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) qui permet de financer jusqu'à 50 % des coûts pour la réalisation des projets de réfections et des installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 M\$ est réservé au PTI pour l'année 2019 pour le projet de réfection de la piscine et de la pataugeoire François-Perrault, dont l'arrondissement est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la piscine et la pataugeoire François-Perrault nécessitent des travaux majeurs de réfection pour être mises aux normes et poursuivre l'offre de service qui y est offerte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal et les arrondissements ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable et accessible universellement, notamment par l'aménagement d'infrastructures de sports et de loisirs de qualité ou par les divers services qu'ils offrent aux citoyens et aux citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement la Ville de Montréal et les arrondissements;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des services de qualité, accessibles universellement, diversifiés et sécuritaires aux citoyens de tous âges, en sports et en loisirs;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de Montréal de « Faire de Montréal une ville universellement accessible ».

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. adhère au Programme de soutien des installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES);
2. s'engage à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
3. s'engage à obtenir les autorisations gouvernementales relatives à la réalisation du projet;
4. s'engage à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'équipement et des aménagements qu'il souhaite réaliser;
5. mandate et autorise madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à déposer une demande de soutien financier et à signer tous les documents relatifs à la demande de soutien financier au Programme de soutien des installations sportives et récréatives - phase IV du MÉES pour le projet de mise aux normes de la piscine et de la patinoire François-Perrault.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1184465001

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0021

Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Adopté à l'unanimité.

30.11 1187644001

CA18 14 0022

Autoriser une dépense maximale de 110 000 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats de services et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2018.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 110 000,00 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à des contrats de services et d'achats dans le cadre du projet de rue partagée « Place De Castelnau » en 2018;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1184969005

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01, 40.02, 40.04 et 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0023

Accorder une dérogation mineure à l'article 71 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à la marge latérale minimale prescrite, et ce, afin de régulariser un agrandissement et le bâtiment d'origine, situés au 7535, de Bordeaux.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de régulariser un agrandissement et le bâtiment d'origine, situés au 7535, de Bordeaux.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 janvier 2018, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 17 janvier 2018, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation à l'article 71 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement à la marge latérale minimale prescrite, et ce, afin de régulariser un agrandissement et le bâtiment d'origine situé au 7535, rue de Bordeaux, la dérogation autorisant les marges latérales suivantes :

- une marge latérale nord à un minimum de 1,12 mètre sur une profondeur de 8,85 mètres et de 0,6 mètre sur les 5,75 mètres suivant, à partir du mur avant du bâtiment;

- une marge latérale sud à 0,20 mètre sur les 4,70 derniers mètres de la construction, incluant le balcon.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1176495018

CA18 14 0024

Accorder une dérogation mineure à l'article 53 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 7579, rue Saint-Hubert.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 7579, rue Saint-Hubert.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 15 janvier 2018, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 18 janvier 2018, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 53 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement à l'alignement de construction en permettant que la façade sur Saint-André soit en retrait de l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un logement au bâtiment situé au 7579, rue Saint-Hubert similaire aux plans A-6 et A-8 préparés par Miloud Boukhira architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 24 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1171385031

Article 40.03

Retiré de l'ordre du jour.

CA18 14 0025

Adopter le Règlement RCA17-14006 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et présentation dudit Règlement a été donné le 5 décembre 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018 - 2020, le règlement d'emprunt RCA17-14006 autorisant le financement de 400 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1171803007

CA18 14 0026

Adopter le Règlement RCA17-14007 autorisant un emprunt de 2 650 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et présentation dudit Règlement a été donné le 5 décembre 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018 - 2020, le règlement d'emprunt RCA17-14007 autorisant le financement de 2 650 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1171803008

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0027

Adopter le Règlement RCA17-14008 autorisant un emprunt de 3 931 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU le paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et présentation dudit Règlement a été donné le 5 décembre 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA17-14008 autorisant un emprunt de 3 931 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020. La période de financement de cet emprunt ne devant pas excéder 20 ans. Adopté à l'unanimité.

40.06 1171803009

CA18 14 0028

Adopter le premier projet de résolution PP18-14001 à l'effet de permettre, malgré l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement, l'occupation du 2^e étage de l'immeuble situé au 8495, 8^e Avenue, à des fins d'activités communautaires et socioculturelles), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'occupation, à des fins d'activités communautaires et socioculturelles, du local situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 8495 de la 8^e Avenue;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1175898026

CA18 14 0029

Adopter le premier projet de résolution PP18-14003 visant à accorder l'usage « accessoires personnels » et l'usage complémentaire « école d'enseignement spécialisé » de la catégorie C.2, ainsi que la réfection de la façade au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7700 à 7706, avenue de Gaspé et 173-175, rue Villeray en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter, pour le bâtiment situé aux 7700-7706, avenue de Gaspé et 171-175, rue Villeray, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 89.1 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation :
 - de l'usage « accessoires personnels » et de l'usage complémentaire « école d'enseignement spécialisé » au local situé au 175, rue Villeray.
 - de la réfection de la façade des locaux situés au 175, rue Villeray et au 7700, avenue de Gaspé.

En plus, une demande de permis de transformation pour le 175, rue Villeray et pour le 7700, avenue de Gaspé est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin que la proposition rencontre l'objectif et les critères suivants :

Objectif :

- prévoir une architecture de bâtiment qui permet une amélioration du cadre bâti existant par une facture architecturale distinctive de qualité supérieure.

Critères :

- les matériaux des revêtements extérieurs doivent être de qualité supérieure;
 - le concept architectural doit être d'expression contemporaine qui s'harmonise avec le milieu environnant. Toutefois, lorsque pertinent, les caractéristiques architecturales d'intérêt existantes doivent être préservées;
 - la forme et la dimension des nouvelles ouvertures, des saillies et des éléments architecturaux doivent permettre une intégration harmonieuse avec le cadre bâti environnant;
 - les façades proposées doivent être similaires à celles dessinées sur le plan A10 préparé par Christian Zarka, architecte en date du 14 décembre 2017.
2. de décréter que, à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet;
 3. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1171385035

CA18 14 0030

Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-100 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à interdire l'aménagement des services au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour les usages de la famille commerce.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement 01-283-100 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à interdire l'aménagement des services au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour les usages de la famille commerce;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1181010001

CA18 14 0031

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 7474-7480 de la rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A011, A201 et A202 signés et scellés en date du 1^{er} décembre 2017 par monsieur François Martineau, architecte de même que la page 4 du plan d'aménagement paysager préparé par la firme Turquoise Design. Les plans ont été étampés par la Direction du développement du territoire en date du 11 janvier 2018, et visent l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 7474 à 7480 de la rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1175898027

À 21 h 50, la mairesse d'arrondissement reprend son siège.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0032

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes au 3221, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Enseignes Pattison, intitulés « Conversion d'essencerie Ultramar-Couche-Tard », « Nouveau boîtier pour enseigne D/F (pylône # 1) » et « Enseigne S/F illuminée », feuillets KM1-26700D, datés du 10 décembre 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018 et visant l'installation d'enseignes au 3221, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1171010037

CA18 14 0033

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes au 8067, boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Enseignes Pattison, intitulés « Faces de remplacement pour enseigne de rue D/F » et « Identification de façade pour dépanneur », feuillets KM1-26479A, datés du 11 juin 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018 et visant l'installation d'enseignes au 8067, boulevard Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1171010036

CA18 14 0034

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes au 180, Crémazie Ouest.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Enseignes Pattison, intitulés « Conversion d'essencerie Ultramar - Couche-Tard », « Modification d'enseigne D/F Niv. A 2008 existante » et « Identification de façade pour dépanneur », feuillets KM1-26641A, datés du 27 novembre 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018 et visant l'installation d'enseignes au 180, boulevard Crémazie Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1171010038

CA18 14 0035

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection des façades du bâtiment situé au 8445, avenue Bloomfield.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A301 à A304 et 1/1 préparés par C2V architecture inc, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018, visant la réfection des façades du bâtiment situé au 8445, avenue Bloomfield.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1171385030

CA18 14 0036

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7992-7998, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018, visant la réfection de la façade du bâtiment située aux 7992-7998, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1171385034

CA18 14 0037

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement du perron et des marches de l'Église orthodoxe St-Georges située au 535, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan LA.02, préparé par Ron Williams architecte, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2018, visant le remplacement du perron et des marches de l'Église orthodoxe St-Georges située au 535, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1171385033

CA18 14 0038

Demander au ministre de la Justice de désigner les officiants compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ATTENDU que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de demander au ministre de la Justice, conformément aux articles 366(1) et 521.2 du Code civil du Québec, de désigner la mairesse de l'arrondissement, madame Giuliana Fumagalli et la conseillère du district de Villeray, madame Rosannie Filato, à titre de célébrantes compétentes pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1181766001

CA18 14 0039

Déposer au conseil municipal le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement au 31 décembre 2017.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1187869001

Levée de la séance

À 21 h 55, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2018.